

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1541**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Chef de chantier de construction industrielle et d'ouvrages d'art

Nouvel intitulé : Chef de chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CFC Egletons	Directeur AGCFTP

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

231p Conduite de travaux et métré en génie civil

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef de chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art assure au quotidien l'organisation générale d'un chantier ou d'une partie de celui-ci selon son importance. Cinq grandes fonctions structurent ses activités :

- la préparation de chantiers par la lecture de plans, la reconnaissance des sites et l'évaluation des risques d'accidents du travail et environnementaux.
- la gestion des moyens en évaluant les quantités et la production.
- la réalisation des coffrages et étalements, du ferrailage, la fabrication du béton, la mise en oeuvre du béton et le contrôle des terrassements.
- la direction d'un chantier en participant aux réunions de chantier et en renseignant les salariés sur leurs droits et leurs obligations.
- l'encadrement des travaux et la participation à leur exécution.

Capacités attestées renvoient à 10 points : - Maîtriser les pièces écrites d'un marché de travaux ; savoir lire les plans, afin de se représenter un ouvrage.

- Connaître les divers sols et roches.
- Evaluer les risques professionnels et environnementaux.
- Mettre en oeuvre l'implantation et maîtriser les calculs et méthodes d'évaluation d'un ouvrage.
- Evaluer la production d'un chantier et de programmer et coordonner les travaux en toute sécurité.
- Connaître les matériels et maîtriser les techniques de mise en place des coffrages et étalements tout en veillant à la qualité des travaux.
- Comprendre un plan de ferrailage, de fabriquer les bétons et de les mettre en oeuvre.
- Etre capable d'encadrer une équipe, de la commander et de représenter son entreprise en sachant coordonner les travaux tout en veillant au respect des délais.
- Maîtriser des outils de gestion liés au marché de travaux.
- Contrôler la conformité de l'ouvrage et faire réaliser les essais nécessaires à la réception de l'ouvrage.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité : - Travaux Publics

- Constructions Industrielles et d'Ouvrages d'Art
- Génie Civil

Sa position hiérarchique et fonctionnelle est établie selon les conventions collectives nationales des Travaux Publics. Il se positionne en tant que Technicien et Agent de maîtrise niveau C selon la grille ETAM des Travaux Publics applicable depuis le 1er Janvier 2003.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1202 : Direction de chantier du BTP

Réglementation d'activités :

Travaux Publics - Constructions Industrielles et d'Ouvrages d'Art.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les candidats sont évalués : * En cours de formation sur la base d'exercices pratiques d'informatique, de topographie et de théorie en droit social.

* Par un examen final comprenant 6 composantes dotées de coefficients et de notes éliminatoires :

- Métré
- Etude analytique (le candidat doit analyser les éléments techniques d'un chantier dans les domaines de l'implantation, réaliser des croquis de détail et les coter).
- Préparation du travail à partir d'un dossier de chantier réel.
- Technologie générale
- Sciences appliquées (connaissance des matériaux, implantation, gestion)
- Expression écrite

* Entretien avec un jury d'une durée de 30 à 45 minutes.

il a pour objet de savoir si le candidat au-delà de ces connaissances techniques sait préparer et gérer un chantier.

La certification est obtenue avec une moyenne générale de 10 soit 200 points/400 points sans aucune note éliminatoire.

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est proposé par le Directeur du CFC, le président du jury est un chef d'entreprise en activité. Le jury peut varier de 4 à 6 personnes, toutes extérieures au CFC et issues de l'industrie routière des Travaux Publics dont au moins 2 sont des représentants qualifiés pour moitié employeur et pour moitié salarié.
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Le jury est proposé par le Directeur du CFC, le président est un chef d'entreprise. Le jury peut varier de 3 à 8 membres issus de l'industrie routière des Travaux Publics dont au moins 2 sont des représentants qualifiés pour moitié employeur pour moitié salarié.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme de chef de chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art'.

Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Chef de chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art'.

Arrêté du 19 janvier 1998 publié au Journal Officiel du 4 février 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 26 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

9 candidats certifiés en moyenne par an.

Autres sources d'information :

<http://www.cfcegletons.com>

Lieu(x) de certification :

Centre de Formation Continue SYLVAIN JOYEUX 26 rue de Bellevue
BP19
19300 EGLETONS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé de la certification : - 'Diplôme de chef de chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art'. (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980).

Certification suivante : Chef de chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art